

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de la pêche

14.12.2005

PE 367.671v01-00

AMENDEMENTS 1-27

Projet de rapport
Catherine Stihler

(PE 362.803v01-00)

Révision de certaines restrictions d'accès dans le cadre de la politique commune de la pêche
(cantonnement des Shetland et cantonnement pour la plie)
(COM(2005)0422 – 2005/2190(INI))

Proposition de résolution

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 1
Visa 2

- vu *les articles 17 et 19* du règlement (CE) n° 2371/2002 du Conseil,

Or. es

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 2
Paragraphe -1 (nouveau)

-1 rappelle que l'article 17 du règlement (CE) n° 2371/2002 du Conseil dispose que les navires de pêche communautaires jouissent d'une égalité d'accès aux eaux et aux ressources dans toutes les eaux communautaires au-delà de la zone des 12 milles marins et que l'article 19 de ce même règlement énonce par conséquent une dérogation temporaire à ce principe général;

Or. es

AM\594330FR.doc

PE 367.671v01-00

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 3
Paragraphe 1

1. constate que la Commission (**suppression**), en vertu de l'article 19 du règlement (CE) n° 2371/2002 du Conseil, **a procédé** à une évaluation de la justification des restrictions d'accès aux eaux et aux ressources au-delà de la zone des 12 milles marins en ce qui concerne le cantonnement des Shetland et le cantonnement pour la plie;

Or. es

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 4
Paragraphe 1 bis (nouveau)

- 1 bis. regrette néanmoins qu'elle ait retardé la présentation de cette évaluation jusqu'en septembre 2005, ce qui va à l'encontre des dispositions de l'article 19 du règlement (CE) n° 2371/2002 et constitue une prorogation unilatérale de la dérogation susmentionnée portée de ce fait à un an et neuf mois;*

Or. es

Amendement déposé par Ian Hudghton

Amendement 5
Paragraphe 1 bis (nouveau)

- 1 bis. relève que, pour toute une série de raisons, cette évaluation ait demandé beaucoup plus de temps que prévu initialement;*

Or. en

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 6
Paragraphe 3

3. se félicite du rôle joué par le Conseil consultatif régional (CCR) pour la mer du Nord, qui a conseillé la Commission au sujet du fonctionnement et de l'efficacité du cantonnement des Shetland et du cantonnement pour la plie, et demande à celle-ci de

consulter à nouveau le CCR pour l'évaluation ultérieure des cantonnements; **souligne aussi la différenciation clairement faite par le CCR dans son analyse entre les deux cantonnements;**

Or. es

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 7

Paragraphe 4

4. ***prend acte*** de la décision de la Commission de maintenir le cantonnement des Shetland pour une période supplémentaire de trois ans pendant que les évaluations se poursuivent, ***et rappelle que la Commission, dans sa communication, tout comme le groupe de travail, dans son rapport, reconnaissent que l'évaluation actuelle ne permet pas de tirer des conclusions claires car aucun objectif ou critère d'évaluation n'a été établi au moment de la création du cantonnement, d'où la difficulté d'en mesurer l'incidence;***

Or. es

Amendement déposé par Ian Hudghton

Amendement 8

Paragraphe 4

4. se félicite de la décision de la Commission de maintenir le cantonnement des Shetland pour une période supplémentaire de trois ans pendant que les évaluations se poursuivent, ***ce qui constitue une première mesure propre à garantir aux communautés de pêcheurs de cette région la protection d'un régime de pêche qui préservera leur avenir en tant qu'industrie durable;***

Or. en

Amendement déposé par Rosa Miguélez Ramos

Amendement 9

Paragraphe 4

4. ***regrette*** la décision de la Commission de maintenir le cantonnement des Shetland pour une période supplémentaire de trois ans ***sans disposer des évaluations scientifiques justifiant une telle mesure;***

Or. es

Amendement déposé par Ian Hudghton

Amendement 10

Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. note que le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) a recommandé le maintien du cantonnement des Shetland;

Or. en

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 11

Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. demande que cette nouvelle évaluation soit immédiatement engagée et rapidement menée à bien afin d'éviter de nouvelles extensions du cantonnement sans justification;

Or. es

Amendement déposé par Ian Hudghton

Amendement 12

Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. considère que, si les prochaines évaluations du cantonnement des Shetland durent plus longtemps que les trois ans prévus initialement, le règlement actuel doit demeurer en vigueur, comme le préconise le CSTEP;

Or. en

Amendement déposé par Ian Hudghton

Amendement 13

Paragraphe 6

6. note que le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) a fait observer que la suppression de ce cantonnement risquerait d'entraîner une augmentation de l'effort de pêche dans la zone en question **et qu'il a aussi recommandé d'éviter toute modification susceptible d'entraîner une augmentation de l'effort de pêche;**

Or. en

Amendement déposé par Rosa Miguélez Ramos

Amendement 14

Paragraphe 6

6. note que le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) ***n'a pas pu démontrer que le cantonnement des Shetland apporte un quelconque avantage net en matière de conservation mais qu'il*** a fait observer que la suppression de ce cantonnement ***pourrait donner lieu à*** une augmentation de l'effort de pêche dans la zone en question;

Or. es

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 15

Paragraphe 6

6. ***relève que, de l'avis du groupe de travail, la création*** de ce cantonnement ***n'a pas eu pour effet de diminuer*** l'effort de pêche;

Or. es

Amendement déposé par Rosa Miguélez Ramos

Amendement 16

Paragraphe 7

supprimé

Or. es

Amendement déposé par Ian Hudghton

Amendement 17

Paragraphe 7

7. constate que les autorités britanniques et allemandes se sont déclarées favorables au maintien du cantonnement des Shetland ***et que le gouvernement britannique a déclaré qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable d'y apporter un changement,***

Or. en

Amendement déposé par Ian Hudghton

Amendement 18

Paragraphe 8

8. relève que le cantonnement des Shetland est une zone importante pour l'églefin, le merlan et la baudroie ***et que le CSTEP considère que c'est peut-être désormais davantage le cas qu'au moment de la création du cantonnement;***

Or. en

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 19

Paragraphe 8 bis (nouveau)

- 8 bis. se doit néanmoins de relever que la Commission admet, dans sa communication, que le groupe de travail n'a pas pu constater que l'existence du cantonnement ait eu une incidence favorable sur le développement des populations y existantes, moins abondantes d'une manière générale depuis la création du cantonnement;***

Or. es

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 20

Paragraphe 8 ter (nouveau)

- 8 ter. juge également alarmant le constat fait par le groupe de travail selon lequel d'une manière générale les populations du cantonnement présentant un intérêt pour la pêche sont en dehors des limites biologiques de sécurité, sauf l'églefin et le lieu noir;***

Or. es

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 21

Paragraphe 8 quater (nouveau)

8 quater. *souligne aussi que, toujours selon le rapport du groupe de travail, le cantonnement ne paraît pas non plus avoir eu d'effet sur la limitation de l'effort de pêche, car son efficacité a été annulée par les changements technologiques et les modifications apportées à la composition de certaines des flottes les plus importantes y opérant, lesquelles pour pouvoir accéder au cantonnement ont réduit leur longueur mais pas leur puissance;*

Or. es

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 22

Paragraphe 9

9. demande à la Commission d'effectuer une évaluation quantitative des effets probables de tout changement du cantonnement des Shetland, *en tenant compte en particulier des recommandations du groupe de travail, qui préconise d'autres mesures de gestion plus efficaces comme la limitation des jours de pêche et les plans de reconstitution, et demande que ces préconisations soient prises en compte dans la nouvelle évaluation;*

Or. es

Amendement déposé par Rosa Miguélez Ramos

Amendement 23

Paragraphe 9

9. demande à la Commission *de procéder à une révision* du cantonnement des Shetland *et de supprimer ce cantonnement si aucun argument scientifique suffisant n'en justifie le maintien;*

Or. es

Amendement déposé par Rosa Miguélez Ramos

Amendement 24
Paragraphe 11

supprimé

Or. es

Amendement déposé par Carmen Fraga Estévez

Amendement 25
Paragraphe 12

12. constate que l'objectif de conservation du cantonnement pour la plie est clair, ***contrairement à ce qui se passe pour le cantonnement des Shetland, pour lequel aucun objectif de conservation n'a été fixé;***

Or. es

Amendement déposé par Ian Hudgton

Amendement 26
Paragraphe 13 bis (nouveau)

- 13 bis. relève que le groupe de travail d'experts de la Commission, chargé d'évaluer l'efficacité du cantonnement des Shetland et de celui pour la plie, a mis l'accent sur l'importance socio-économique de ces zones;***

Or. en

Amendement déposé par Ian Hudgton

Amendement 27
Paragraphe 13 ter (nouveau)

- 13 ter. relève en outre que, de l'avis du groupe, l'un des objectifs du cantonnement est de protéger les communautés tributaires de la pêche dans le nord de l'Écosse;***

Or. en